

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS

-----

## Changements dans la gouvernance du système de santé

**Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme structurelle du système de santé calédonien, le gouvernement a arrêté deux projets de délibération portant création de l'objectif calédonien d'évolution des dépenses de prévention (Ocep) et de l'objectif calédonien d'évolution des dépenses d'assurance maladie (Océam).**

La conception du plan de santé « Do Kamo, Être épanoui ! », adopté en 2018, a été l'occasion de constater l'absence de visibilité globale sur les dépenses d'assurance maladie et les dépenses de prévention. Sa mise en œuvre, prévue sur une période de dix ans, de 2018 à 2028, a vocation à réformer le modèle économique de gouvernance du système de santé, afin d'éviter les doublons, les incohérences de l'offre de santé, l'instabilité des processus de décisions, à réaliser des économies d'échelle et à garantir l'accès aux soins pour tous.

Elle prévoit à terme de :

- déterminer une enveloppe annuelle de financement du système de santé et son objectif d'évolution, avec la création et la fixation de l'Ocep et de l'Océam ;
- créer un système de régulation des enveloppes pour assurer le respect des objectifs d'évolution des dépenses de prévention et d'assurance maladie ;
- mettre en place une gouvernance coordonnées de l'offre de prévention et l'offre de soins, grâce notamment à la création d'une Autorité indépendante de régulation (AIR) et une redéfinition des missions de la direction des Affaires sanitaires et sociales (DASS), de la CAFAT et de l'Agence sanitaire et sociale de Nouvelle-Calédonie (ASS) ;
- créer un dispositif d'observation, d'évaluation et de prospective médicale à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie, et les outils indispensables à son fonctionnement.

L'objectif est donc de créer une gouvernance coordonnée et participative du système de santé, servie par une autorité indépendante de régulation et structurée par un code de santé publique calédonien. Le tout, épaulé par de nouveaux outils permettant d'observer et d'évaluer précisément les dépenses de prévention, et les dépenses d'assurance maladie. Les concertations sont actuellement menées en ce sens dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réforme structurelle du système de santé associant le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Etat et l'agence française de développement.

La création de l'objectif calédonien d'évolution des dépenses de prévention (Ocep) et de l'objectif calédonien d'évolution des dépenses d'assurance maladie (Océam) doit permettre de donner une

vision précise de chaque ligne de dépense de santé, afin de mettre en évidence les leviers de régulation et de rééquilibrer le financement entre l'offre de prévention et l'offre de soin.

### **L'objectif calédonien des dépenses de prévention (Ocep)**

---

L'Ocep vise à recenser de manière exhaustive et fiabilisée les dépenses consacrées à la prévention, afin de mieux encadrer les activités de prévention, grâce à une affectation transparente des dépenses. Afin de repérer les programmes et actions financés par les acteurs référents de la prévention en Nouvelle-Calédonie (DASS, CAFAT, ASS-NC, établissements de santé, provinces, etc.), il leur a été demandé de remplir des fiches d'identification de chaque action de prévention en distinguant :

- celles qui sont inscrites dans le champ des comptes de la santé ou hors champ ;
- celles qui sont rattachables à un programme de prévention et de santé publique ou hors champ ;
- les dépenses de prévention individualisables ou non individualisables.

Ainsi, l'Ocep, par la structuration des informations qu'il induit, permettra un meilleur suivi des différents programmes de prévention engagés ainsi qu'une meilleure appréhension des impacts de ces programmes au regard des ressources mobilisées. Il s'agit d'une démarche progressive qui permet d'éviter l'apparition de maladies génératrices de dépenses dynamiques, d'une part, et de limiter l'augmentation de la consommation de soins.

À la lumière de ce premier recensement des actions de prévention, le gouvernement proposera au Congrès, avant la fin 2022, de réviser le cadre réglementaire existant concernant la promotion de la santé et l'organisation de l'offre de prévention, afin de fixer la liste des programmes de santé prioritaires et de fiabiliser leur projection financière dans un cadre pluriannuel à partir de 2023.

### **L'objectif calédonien d'évolution des dépenses d'assurance maladie (Océam)**

---

L'océam vise à fixer le niveau de dépenses financièrement soutenables et à identifier des mesures visant à restaurer l'équilibre entre les dépenses et les recettes du régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM), grâce à une classification exhaustive et fiabilisée des dépenses d'assurance maladie.

Les dépenses d'assurance maladie incluses dans le périmètre de l'Océam sont réparties en six sous-objectifs selon la classification suivante :

1. les soins de ville et de proximité ;
2. les dépenses en hospitalisation de court séjour ;
3. les dépenses liées aux missions d'intérêt général d'appui calédonien (MIGAC) ;
4. les établissements financés par forfaits ou prix de journée ;
5. les dépenses de soins hors territoire et les évacuations sanitaires internationales (EVASAN) ;
6. les établissements médico-sociaux (partie soins).

Chaque ligne de dépenses de chacun des six sous-objectifs fait l'objet d'une analyse visant à aboutir à une proposition d'Océam 2022.

Afin de permettre l'élaboration de l'Océam, la CAFAT, les collectivités, les organismes et les

établissements délivrant des prestations de santé ou contribuant au financement des dépenses d'assurance maladie communiqueront trimestriellement les données détaillées relatives aux dépenses à la DASS. La direction établira la synthèse des dépenses de l'assurance maladie effectuées au titre de l'année précédente.

Il est prévu que l'Océam soit fixé annuellement par délibération du Congrès, lors du débat d'orientations budgétaires précédant l'examen du budget primitif de la Nouvelle-Calédonie.

\* \*  
\*